



Conseil d'administration du 13 février 2020

Délibération n° 2020/08

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'Eco-quartier approuvée par le Conseil d'administration du 17 février 2014,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 23 février 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'Eco-quartier,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

14 FEV. 2020

COURRIER ARRIVÉ